

DIMANCHE 1er JUILLET 2018

Epreuve ouverte aux licenciés et non licenciés *

Station de ski de Passy Plaine-Joux **(au dessus du Plateau d'Assy 74190 Passy)**

Inscriptions en ligne sur le site FFC Rhône Alpes

Pour les licenciés : 3 € ou sur place 5 €

*Non licenciés : licence journée F.F.C (8 €) et certificat médical de moins d'un an obligatoires
La course est ouverte aux pré-licenciés.

Samedi 30 JUIN 2018 :

Retrait des plaques de 16 heures à 18 heures

Dimanche 1er JUILLET 2018 :

A partir de 8 heures : retrait des plaques jusqu'à une heure avant la course

EPREUVE DE XC

8h30 : Reconnaissance toutes catégories

9h15 : Départ minimes XC

10h00 : Départ benjamins XC

11h00 : Départ pupilles XC

11h30 : Départ poussins XC

EPREUVE DE DESCENTE

11h30-12h30 reconnaissance du parcours Benjamins minimes

12h30 - 13h30 reconnaissance du parcours poussins, pupilles
Protections obligatoires pour la reconnaissance y compris pour les éducateurs.

13h30 : Départ minimes

14h : Départ benjamins

14h45 : Départ pupilles

15h30 : Départ poussins

17h : Résultats , podiums



BUVETTE – PETITE RESTAURATION



REGLEMENT DES EPREUVES :

* Pour concourir au challenge : Présentation de la licence (FFC) obligatoire en cours de validité. Pourront également participer les jeunes acquérant une carte à la journée 8€ à condition qu'ils présentent un certificat médical de non contre indication à la pratique du cyclisme en compétition de moins d'un an et une autorisation parentale originale signée par les représentants légaux. Les titulaires de licence journée ou accueil ne sont pas classés dans le challenge (tant en individuel qu'au classement club). Un coureur dont la licence n'est pas renouvelée au jour de la course est non licencié. Il doit s'acquitter d'une licence journée ou accueil.

* Les différentes épreuves de la journée doivent se faire avec le même vélo. Les commissaires pourront ne pas classer un enfant s'ils constatent un changement de vélo (on entend par vélo l'ensemble cadre, fourche et roues ; les autres composants peuvent être adaptés aux épreuves).

*Port du casque rigide pour le xc conforme à la réglementation en vigueur obligatoire depuis le 01/01/96 (instruction n° 95-194 JS DU 14/12/1995).

* Descente : Pour les reconnaissances comme pour l'épreuve chronométrée, les protections sont obligatoires (y compris pour l'encadrement) :

- o Casque intégral
- o Protection dorsale rigide
- o Coudières et genouillères
- o Gants longs
- o Vêtement à manche longue, recouvrant les protections.

Un pilote rattrapé doit laisser passer celui qui va le dépasser.

* Tout concurrent n'ayant pas respecté le parcours sera mis hors course

* En cas d'accident, tout concurrent se doit de porter assistance à l'accidenté et prévenir le point de contrôle le plus proche. Les abandons doivent être signalés au point de contrôle le plus proche.

* Si vous rencontrez un concurrent ou un randonneur, la courtoisie est de rigueur. Les chemins sont ouverts à tous, respectez les promeneurs que vous pourriez rencontrer.

* La nature est belle quand elle est propre : ne jetez pas vos emballages n'importe où.

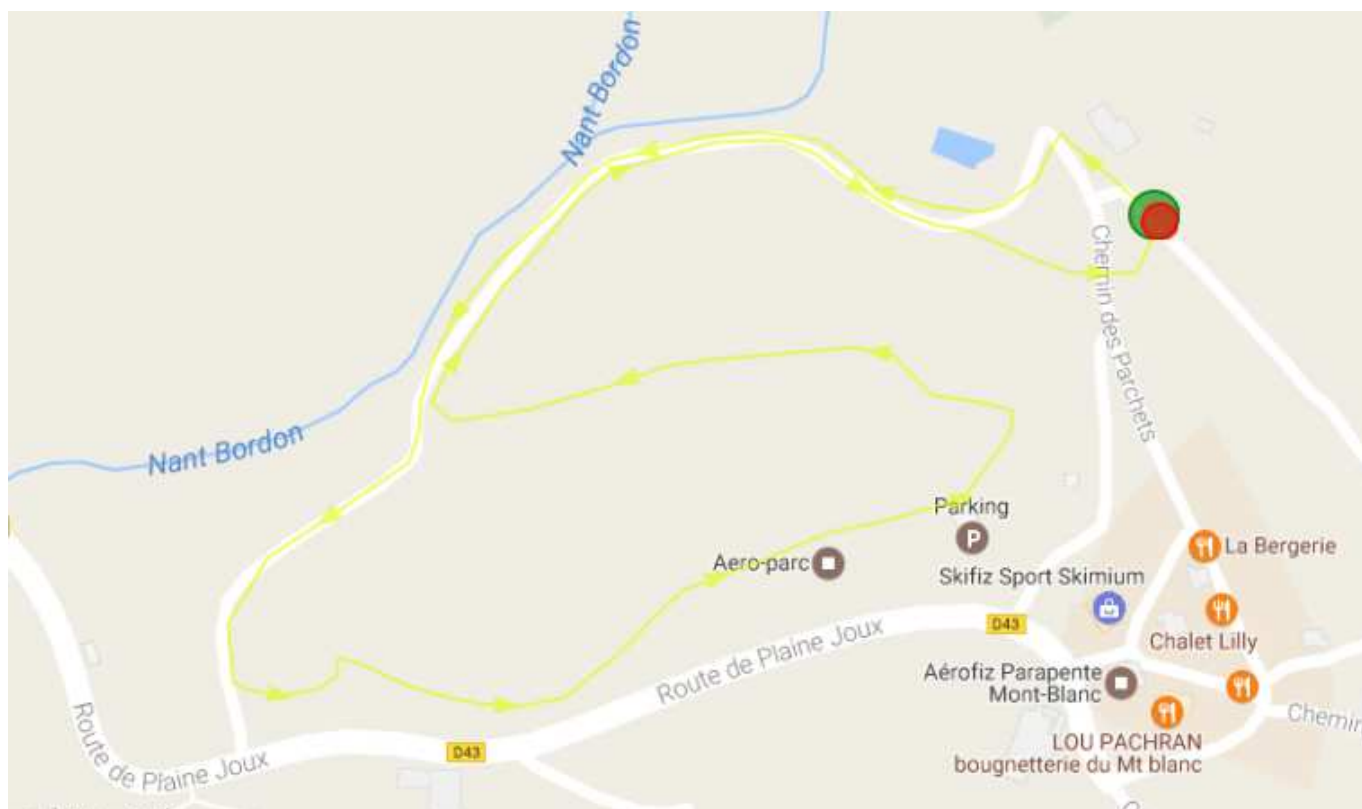
Les parcours :

Vert Départ, Rouge Arrivée

❖ PETIT PARCOURS XC :

Poussins : 1 petit tour, Distance totale 1,8 km, Dénivelé 28 mètres,

Pupilles : 2 petits tours, Distance totale 3,6 kms, Dénivelé 56 mètres,



❖ GRAND PARCOURS XC :

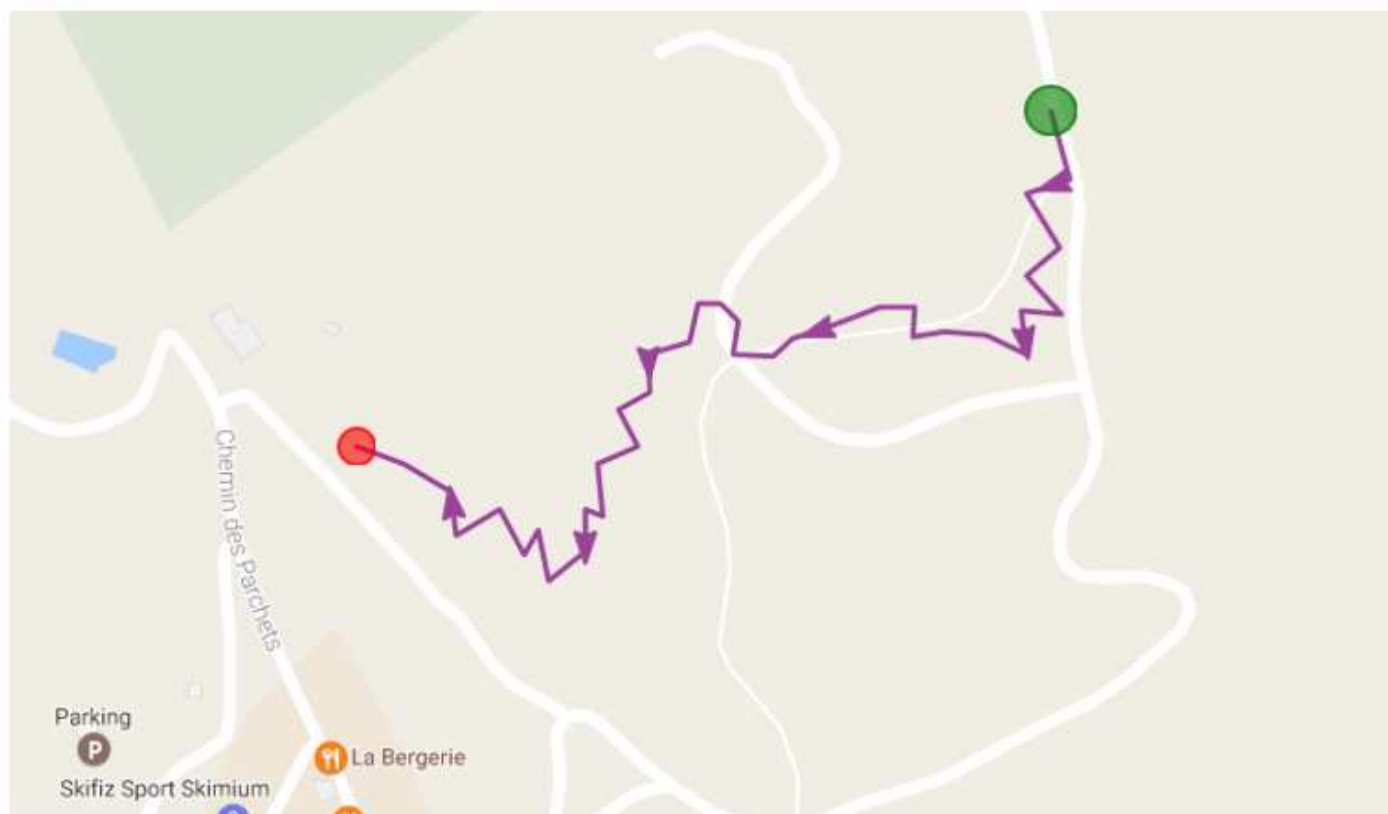
Minimes : 3 grands tours + 1 petit tour, Distance 9 kms, Dénivelé 172 mètres,

Benjamins : 2 grands tours + 1 petit tour, Distance 6,6 kms, Dénivelé 124 mètres,



PARCOURS DE L'ÉPREUVE DE DESCENTE

Arrivée au même endroit pour tous, seul le point de départ change en fonction des catégories



BULLETIN D'INSCRIPTION

POUSSINS

PUPILLES

BENJAMINS

MINIMES

Garçons

Filles

Nom :

Prénom :

Adresse :

Né(e)le :

Téléphone :

Licence n° :

Autorisation parentale pour les mineurs :

Je soussigné
autorise mon fils, ma fille
à participer à la course organisée par l'UC Passy.

Fait le SIGNATURE :